

Dans le cadre de sa programmation scientifique 2006-2011, le Réseau de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (RRSSTQ) est heureux de vous faire part d'une (1) invitation

## **APPEL D'OFFRES**

### **SOUTIEN AU MENTORAT**

Dans l'objectif de soutenir les membres du RRSSTQ, le Réseau souhaite encourager le mentorat et faciliter ainsi une meilleure intégration des jeunes chercheurs dans la carrière de chercheur en santé et en sécurité du travail.

Dans le cadre de cet appel d'offres, une lettre de reconnaissance de mentorat sera émise par le RRSSTQ. Des frais de dégrèvement du mentor équivalents à 45 heures de travail ou 1 crédit universitaire pourraient être remboursés par le RRSSTQ dans la mesure où l'institution d'attache du mentor (chercheur chevronné) l'accepte et le permet.

Si vous désirez profiter de cette offre, un jeune chercheur doit faire parvenir à la direction du RRSSTQ par courriel ([sylvie.nadeau@etsmtl.ca](mailto:sylvie.nadeau@etsmtl.ca)), avant le 19 février 2007,

- ✓ une lettre d'au plus 2 pages (en moyenne 1 page), signée par le jeune chercheur et le chercheur chevronné, précisant le rôle du mentor au cours de l'année visée;
  - Contribution au démarrage du programme de travail et de recherche collaboratifs du jeune chercheur (en santé et en sécurité du travail), l'acquisition de compétences et d'expériences en recherche, incluant les échanges d'appui à titre de co-chercheur pour des demandes pilotées par le chercheur chevronné ou le jeune chercheur ou;
  - Contribution à l'établissement des coopérations avec les milieux de pratique, les partenaires politiques, d'autres chercheurs chevronnés, initiation au maillage et au partenariat ou;
  - Soutien dans les démarches de diffusion, de rayonnement et de valorisation des résultats de recherche ou
  - Autre (préciser clairement).

- ✓ une copie à jour des curriculum vitae du chercheur chevronné et du jeune chercheur;
- ✓ une lettre de l'institution d'attache spécifiant clairement l'acceptation d'un dégrèvement équivalent à 45 heures de travail ou 1 crédit universitaire ainsi que les coûts associés à ce dégrèvement si pertinent.

Un rapport sera exigé au jeune chercheur et au chercheur chevronné (rapports indépendants) à la fin de l'année en cours afin d'évaluer si les objectifs visés ont été atteints. Le RRSSTQ émettra, suite à une évaluation par comité de pairs, une lettre de reconnaissance au chercheur chevronné.

Pour plus d'information au sujet de cet appel d'offres, veuillez communiquer avec Madame Sylvie Nadeau, par courriel à [sylvie.nadeau@etsmtl.ca](mailto:sylvie.nadeau@etsmtl.ca) ou par téléphone au (514)396-8672.

Définitions :

Jeune chercheur : chercheur dont le dossier de publication comporte moins de cinq (5) articles publiés dans des revues avec comité de pairs (RAC) ou dont la date de 1<sup>ère</sup> embauche dans une institution effectuant de la recherche remonte à moins de six (6) ans.

Chercheur chevronné : chercheur actif et reconnu par ses pairs pour son apport en santé et sécurité du travail, ayant publié des résultats, obtenu du financement pertinent et apporté une contribution manifeste à la formation de la relève dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail.